



Grand programme 7: Administration, coordination et appui

Grand programme 7: Administration, coordination et appui

APPUI AUX REUNIONS

Le Secrétariat a prêté un appui technique aux présidents de la Commission, des groupes de travail A et B et du Groupe consultatif pour la préparation et la conduite des réunions, consultations officieuses sur les mesures visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité et des stages et ateliers de formation tenus à Vienne.

Tous les documents officiels de la Commission et de ses organes subsidiaires publiés en 2004, soit près de 5700 pages pour la version originale, ont été traités et enregistrés par le système informatisé de gestion des documents. A la fin de 2004, plus de 5000 documents au total, dont tous ceux des sessions précédentes dans les langues officielles de la Commission, y avaient été archivés.

Pendant la période à l'étude, le Rapport annuel 2003 a été publié dans les six langues officielles de la Commission, à la fois en version papier et sur le site Web accessible au public. Les documents relatifs au budget-programme, notamment le plan à moyen terme pour la période 2005–2009, ainsi que les rapports techniques, les rapports des ateliers et la nouvelle édition du répertoire des missions permanentes et du CD-ROM contenant les archives documentaires de la Commission préparatoire, ont également été publiés. Pour répondre au souci, toujours plus présent, de diffuser l'information sous forme électronique, la collection relative aux ateliers de travail sur la coopération internationale a été maniée et présidée sous forme de fascicules accompagnés d'un CD-ROM renfermant les présentations faites lors des ateliers. Un kit comprenant un fanion, des badges et des plaquettes au nom des participants, des dépliants, des affiches et des panneaux a été créé pour l'atelier de travail sur l'exploitation et la maintenance des stations qui s'est tenu à Baden (Autriche) en octobre 2004. Ce kit a été conçu selon un modèle qui pourra être réutilisé pour que les matériels destinés aux ateliers à venir soient uniformisés, de sorte à respecter l'identité visuelle de l'Organisation.

Le Secrétariat a aidé les Etats signataires à faire accréditer leurs représentants permanents auprès de la Commission. En 2004, 3 nouveaux représentants permanents ont été accrédités, ce qui porte à 110 le nombre total d'accréditations, contre 107 à la fin de 2003.

Les discussions entre le Gouvernement autrichien et les organisations internationales sises au Centre international de Vienne (CIV), relatives à la construction de nouvelles installations de conférence au CIV, se sont poursuivies. Ces installations seraient utilisées pour accueillir les conférences devant se tenir au CIV au cours des travaux de désamiantage, de 2008 à 2010 (voir la



Personnel d'appui au cours de réunions.

section intitulée “Services généraux” ci-dessous), et permettraient, par la suite, de disposer d’un espace supplémentaire pour les conférences. Le 18 octobre 2004, un mémorandum d’accord établissant un plafond de 52,5 millions d’euros pour les dépenses y afférentes a été signé par le Gouvernement autrichien et les organisations internationales sises au CIV. Aux termes de cet accord, les organisations internationales contribueront au financement à hauteur de 2,5 millions d’euros. A sa vingt-troisième session, la Commission a autorisé le Secrétariat à arrêter définitivement les modalités de ce projet avec le Gouvernement autrichien et à le mettre en œuvre.

EXECUTION DU BUDGET DE L’EXERCICE 2004

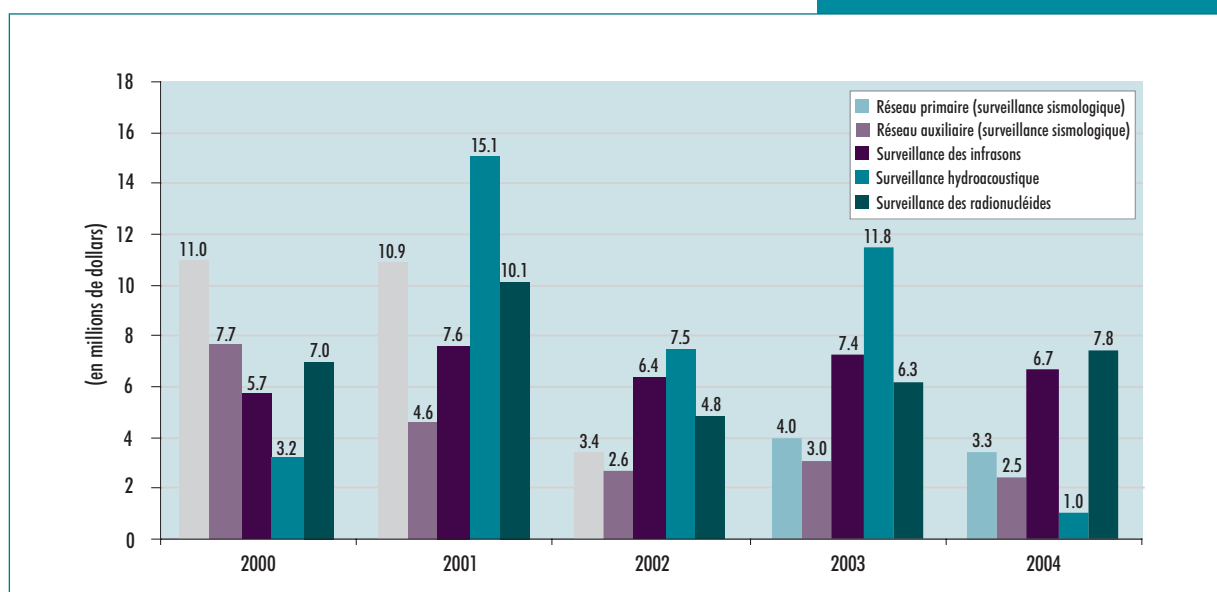
L’exécution du budget de l’exercice 2004 s’est établie à 94 548 700 dollars, sur la base d’un taux de change de 1 dollar des Etats-Unis pour 0,93167 euro, ce qui représente une croissance nominale de 6,7 % par rapport à 2003, mais, en fait, une croissance réelle négative. Sur ce montant, 81 % ont été alloués aux activités en rapport avec la vérification, dont 27 129 800 dollars au Fonds d’équipement créé pour mettre en place le SSI. Le tableau 4 présente la ventilation des ressources de 2004 par grand programme.

Au 31 décembre 2004, le taux de recouvrement des contributions de l’exercice 2004 se montait à 92,19 %, 81 Etats signataires ayant réglé l’intégralité de leurs quotes-parts et 17 autres ayant effectué des versements partiels.

Pour l’exercice 2004, les dépenses se sont chiffrées à 83,7 millions de dollars, dont 21,2 millions de dollars imputables au Fonds d’équipement, et les crédits ouverts au Fonds général mais non utilisés s’établissent à 4,9 millions de dollars, soit 7,2 % du montant total approuvé pour l’exercice. S’agissant du Fonds d’équipement, le taux d’exécution en fin d’exercice s’établissait à environ 55,4 %. On trouvera des informations plus détaillées sur l’exécution du budget dans le rapport sur l’exécution du budget de l’exercice 2004.

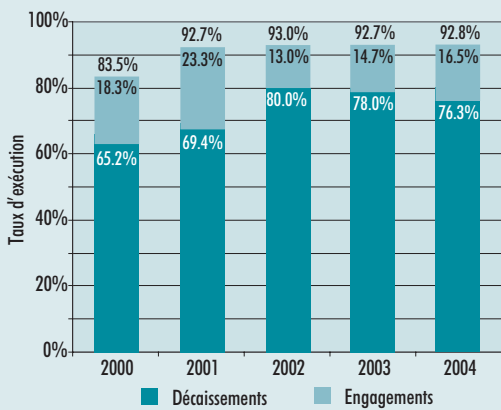
Tableau 4. Exécution du budget de l’exercice 2004 par grand programme

Grand programme	Millions de dollars
MP1: Système de surveillance international	44.8
MP2: Centre international de données	16.1
MP3: Communications	10.8
MP4: Inspections sur place	3.3
MP5: Evaluation	1.1
MP6: Organes directeurs	2.8
MP7: Administration, coordination et appui	15.6
Total	94.5

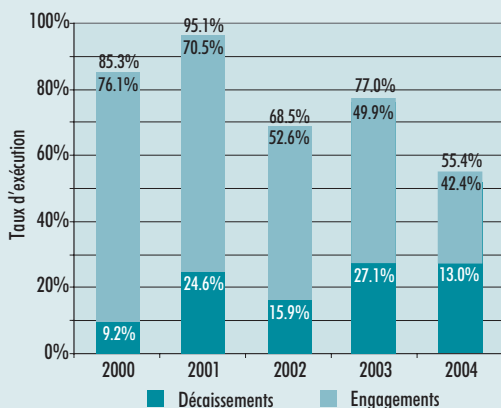


Dépenses engagées au titre du Fonds d’équipement, par technique de vérification, 2000-2004.

GRAND PROGRAMME 7: ADMINISTRATION, COORDINATION ET APPUI



Exécution du Fond général (2000–2004)



Exécution du Fond d'équipement (2000–2004)

En 2004, les décaissements au titre de la fiscalité indirecte se sont établis à 245 799 dollars et les engagements de dépenses à 385 548 dollars. Au 31 décembre 2004, le montant cumulé acquitté au titre de la fiscalité indirecte était de 1 078 770 dollars.

ACHATS

Le Secrétariat a réalisé plus de 360 opérations d'approvisionnement au cours de l'exercice, contre 315 en 2003. Au total, 36 marchés pour l'essai, l'évaluation et les activités postérieures à la certification ont été passés en 2004 pour 81 stations du SSI, dont 3 stations où a été essayé du matériel de détection des gaz rares et 4 laboratoires de radioéléments. Le Secrétariat a en outre mené des négociations sur différentes phases des travaux concernant 55 autres stations et un autre laboratoire de radioéléments.

Aux termes de la règle de gestion financière 11.5.06 (Dérologations à l'appel à la concurrence), le Secrétaire exécutif rend compte à la Commission de tous les marchés d'un montant supérieur à 150 000 dollars conclus en vertu d'une des causes de dérogation visées par cette règle. Au cours de l'exercice 2004, 21 marchés de ce type pour lesquels il n'y avait qu'un seul fournisseur ont été passés (contre 23 en 2003), pour un montant total de quelque 9,2 millions de dollars.

VERIFICATION INTERNE

Au cours de l'exercice, le Secrétariat a mis la dernière main aux rapports de vérification des comptes relatifs aux marchés portant sur des activités postérieures à la certification, à l'exécution du budget de la Division des inspections sur place, au système de gestion des obligations financières et aux engagements non réglés, à la formation du personnel à l'Université Webster et au paiement des allocations-logement.

SERVICES GENERAUX

De longues négociations avec les autorités autrichiennes ont abouti à une procédure d'adjudication pour les travaux de désamiantage du CIV. Ces travaux ont commencé à la fin du mois de novembre 2004 par le transfert des occupants du 15^e étage du bâtiment E dans des bureaux temporaires montés à cet effet. Il était alors prévu que le personnel du Secrétariat quitte ses bureaux au premier trimestre 2005.

A sa vingt-troisième session, en novembre 2004, la Commission a approuvé la contribution du Secrétariat au financement de la Phase I du renforcement de la sécurité du CIV, lequel se monte à 8 400 000 dollars. Le Secrétariat a assumé la présidence du Groupe consultatif pour la sécurité qui a été constitué en 2004 et continuera de le faire en 2005.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Secrétariat s'est assuré les services des ressources humaines nécessaires à son bon fonctionnement, recrutant ou maintenant en poste, pour tous les programmes, des fonctionnaires extrêmement compétents et diligents. Il s'agissait de s'assurer les plus hautes qualités de connaissance, d'expérience, de travail, de compétence et d'intégrité en prenant dûment en considération le principe de l'égalité des chances dans l'emploi et l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible.

Au 31 décembre 2004, les effectifs du Secrétariat se composaient de 267 fonctionnaires originaires de 72 pays, contre 272 fonctionnaires à la fin de l'exercice précédent. La figure 1 montre la répartition des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs par région géographique. Le tableau 5 indique la ventilation des effectifs ordinaires par catégorie et par service. On trouvera des précisions sur les questions relatives aux ressources humaines dans le rapport sur la gestion des ressources humaines pour 2004.

Le Secrétariat a continué de s'employer à augmenter la proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs, laquelle s'établissait à 25,88 % à la fin de 2004, contre 27,68 % à la fin de l'exercice précédent. Par rapport à 2003, le nombre de femmes occupant des postes de classe P-2 et P-3 a diminué respectivement de 25 % et 26,31 %, alors qu'il a augmenté de 16,67 % aux classes P-5 et P-4. Les efforts de recrutement continuent de se heurter au faible nombre de femmes qui se portent candidates à la plupart des postes exigeant des qualifications dans les domaines scientifiques. Des consultations ont eu lieu avec plusieurs Etats signataires sur les moyens d'inciter les femmes à se porter candidates aux postes vacants.

En 2004, le Secrétariat a procédé à 29 engagements au titre de contrats à durée déterminée. Il a en outre engagé 50 consultants, 7 stagiaires et 6 spécialistes des langues ainsi que 103 fonctionnaires pour une période de courte durée, dont 42 ont été affectés aux réunions.

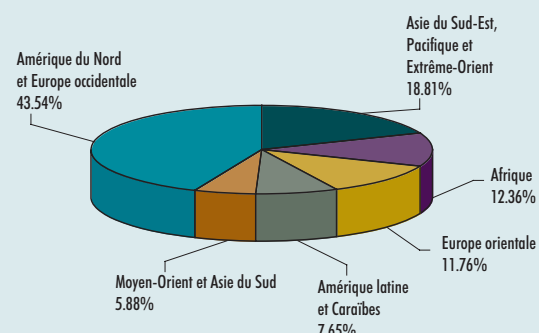


Figure 1. Répartition des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs par région géographique (telles que visées à l'annexe 1 du Traité).

Tableau 5. Répartition des effectifs ordinaires par catégorie et par service

Service	Administrateurs	Agents des services généraux	Total
Section de l'évaluation	4	1	5
Division du Système de surveillance international	37	14	51
Division du Centre international de données	74	27	101
Division des inspections sur place	13	6	19
Total (Activités de vérification)	128 (75.29%)	48 (49.48%)	176 (65.91%)
Cabinet du Secrétaire exécutif	3	3	6
Services de vérification interne	2	1	3
Division de l'administration	23	38	61
Division des affaires juridiques et des relations extérieures	14	7	21
Total (Autres activités)	42 (24.71%)	49 (50.52%)	91 (34.09%)
Total général	170 (100%)	97 (100%)	267 (100%)

GRAND PROGRAMME 7: ADMINISTRATION, COORDINATION ET APPUI

Le Secrétariat a organisé divers stages de formation, qui portaient sur les outils thèmes informatiques et les technologies de l'information, la gestion administrative et l'administration de projets, le perfectionnement du personnel et la communication interculturelle. Au cours de l'exercice, 128 fonctionnaires ont participé à des stages de formation internes ou externes. Tous les personnels d'encadrement ont assisté à un séminaire, obligatoire pour tous et d'une durée de deux jours, sur l'égalité des sexes et la diversité.

Le Secrétariat a continué de s'employer activement à remédier aux problèmes soulevés dans le rapport d'un cabinet-conseil sur la gestion des ressources humaines établi en janvier 2002, et à donner suite à toutes ses recommandations. En 2004, il a mis en place des modalités et principes de recrutement révisés ainsi que de nouveaux principes relatifs à la récompense du mérite, et il a mis la dernière main à la révision du système de notation.

En ce qui concerne la règle des sept années de service, le Secrétariat, se fondant sur la décision prise par le Secrétaire exécutif pour donner effet au jugement du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail en date du 4 février 2004, a expressément mentionné, dans les contrats prorogés des intéressés, les directives administratives applicables.

SYSTEME INTEGRE DE GESTION

En 2004, le Secrétariat a conclu un accord avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en vue de l'exploitation et de la maintenance des modules relatifs à la gestion financière et à l'administration du personnel du Système intégré de gestion (SIG), progiciel de planification des ressources mis au point par l'ONU. Les fonctionnaires ont assisté à plusieurs stages de formation relative à la conception et à l'exploitation du système. Le module relatif à l'administration du personnel a été installé en juillet 2004. Pour pouvoir exploiter le nouveau logiciel il a fallu revoir plusieurs pratiques et procédures afin de permettre que la transition se fasse sans heurts et que le travail des fonctionnaires concernés soit interrompu le moins longtemps possible. D'octobre à décembre, le Secrétariat a exploité en parallèle l'ancien système et le nouveau module relatif aux états de paie et entré les données financières dans le SIG afin que le passage aux modules relatifs à la gestion financière, en janvier 2005, se fasse dans de bonnes conditions.

SECURITE DE L'INFORMATION

Le Secrétariat a saisi le Groupe de travail B d'une révision du document d'information portant sur les principes et procédures régissant la confidentialité de l'information. Le Groupe a noté que ce document servirait de base à l'élaboration et à la mise en œuvre par le Secrétariat d'un système pratique de traitement de l'information sensible jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité, et il a décidé d'examiner périodiquement la façon dont ces principes et procédures sont appliqués (voir également au grand programme 2 la section intitulée "Sécurité de l'information").

EXAMEN DE L'ORGANIGRAMME DU SECRETARIAT

Comme la Commission en avait décidé à sa vingt-deuxième session, l'équipe externe chargée d'examiner la structure administrative du Secrétariat a tenu la première de ses trois réunions à Vienne du 4 au 15 octobre 2004. Un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux a été soumis à la Commission à sa vingt-troisième session. Le Secrétariat a apporté son soutien administratif à l'équipe, pour laquelle il a également exécuté des travaux de secrétariat.

SIGNATURES ET RATIFICATIONS

En 2004, 4 Etats (République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis et Soudan) ont signé le Traité et 12 (Bahreïn, Belize, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Soudan, Togo et Tunisie) l'ont ratifié, dont 1 (la République démocratique du Congo) fait partie des Etats énumérés à l'annexe 2 du Traité dont la ratification est nécessaire pour que ce dernier entre en vigueur. Au 31 décembre 2004, le Traité avait été signé par 174 Etats et ratifié par 120 d'entre eux, dont 33 des 44 Etats énumérés à l'annexe 2. Les signatures et ratifications intervenues depuis que le Traité a été ouvert à la signature le 24 septembre 1996 sont indiquées au tableau 6.

RELATIONS AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le Secrétariat a continué de s'attacher à mieux faire connaître les objectifs du Traité et à faire en sorte que davantage d'Etats prennent part aux travaux de la Commission, l'objet étant de faciliter la mise en place du régime de vérification et de favoriser la signature et la ratification du Traité afin qu'il entre rapidement en vigueur et devienne un instrument universel. Le Secrétariat a également étoffé ses relations avec les organisations internationales compétentes.

Relations avec les Etats

Le Secrétariat a poursuivi ses contacts, essentiellement avec les Etats responsables d'installations du SSI et avec ceux qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, en particulier ceux énumérés à l'annexe 2 du Traité. Ainsi, des missions se sont rendues auprès des administrations centrales et des échanges ont eu lieu avec les missions permanentes à Vienne, Berlin, Genève et New York. Des contacts ont également été établis à l'occasion de réunions multilatérales aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Le Secrétaire exécutif s'est par ailleurs rendu en Argentine, en Bolivie, en Bosnie-Herzégovine, en Chine, en Croatie, aux Emirats arabes unis, en Equateur, au Honduras, en Indonésie, en Jamahiriya arabe libyenne, à Madagascar, à Maurice, au Mozambique, à Oman, en République démocratique du Congo, en République démocratique populaire lao, en Slovaquie, à Sri Lanka, en Thaïlande, en Tunisie et au Viet Nam.

Tableau 6. Nombre de signatures et ratifications par an

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Signatures	138	11	2	4	5	5	1	4	4	174
Ratifications	1	7	18	25	18	20	8	11	12	120

GRAND PROGRAMME 7: ADMINISTRATION, COORDINATION ET APPUI

Le Secrétaire exécutif s'est également entretenu à Vienne avec de hauts responsables, parmi lesquels le Ministre kazakh des affaires étrangères, le Ministre mongol de l'environnement et de la nature, le Ministre saint-lucien des relations extérieures, du commerce international et de l'aviation civile et Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, enfin, avec le Vice-Ministre polonais des affaires étrangères.

En 2004, trois nouveaux accords relatifs aux installations du SSI ont été conclus – avec Israël, le Kazakhstan et l'Oman –, portant ainsi le nombre d'accords ou d'arrangements conclus à 31, dont 24 sont entrés en vigueur et 1 est appliqué à titre provisoire en attendant qu'il prenne effet. La liste des Etats responsables d'installations du SSI avec lesquels la Commission a conclu des accords ou des arrangements y relatifs figure à la fin du présent rapport.

Par ailleurs, l'Accord relatif aux installations du SSI conclu avec l'Espagne a été complété par un échange de lettres autorisant des opérations d'exploitation et de maintenance dans la station PS40 (Sonseca) du réseau primaire de surveillance sismologique. Un autre échange de lettres a été conclu avec les Etats-Unis d'Amérique, qui portait sur les liaisons de communication par l'Infrastructure de télécommunications mondiale (ITM). Enfin, trois échanges de lettres intérimaires ont été conclus en 2004 – avec l'Egypte, la Jamahiriya arabe libyenne et la République-Unie de Tanzanie – qui autorisent la Commission à entreprendre des activités dans les installations du SSI dont ces Etats sont responsables en attendant que soit conclu un accord ou arrangement en bonne et due forme. A la fin de l'année, des arrangements juridiques avaient été conclus pour 324 installations dans 82 pays.

Toujours en 2004, deux échanges de lettres ont été conclus, qui portaient sur les conditions d'emploi des contributions volontaires reçues de la République tchèque et des Pays-Bas (voir également la section intitulée "Contributions volontaires").

Au 31 décembre 2004, 103 Etats avaient avisé la Commission de la désignation d'autorités nationales ou de centres nationaux de liaison, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article III du Traité.

Enfin, le Secrétariat a conclu 11 accords ou arrangements relatifs à la tenue de réunions techniques dans les 10 pays suivants: Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Finlande, Indonésie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Tunisie et Venezuela (République bolivarienne du).

Relations avec les organisations internationales

Le Secrétariat a continué d'étoffer ses contacts et ses liens de coopération avec les organisations internationales régionales et mondiales compétentes. Le Secrétaire exécutif a pris la parole à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la quarante-huitième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il s'est entretenu, à Jakarta, avec le Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) de l'approfondissement de la coopération entre cette organisation et la Commission.

Le Secrétariat a participé, au sein du système des Nations Unies, aux réunions du Comité de haut niveau chargé des programmes, du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et de leurs organes subsidiaires de coordination consacrés aux domaines d'activité des organisations internationales qui l'intéressaient (c'est-à-dire la sécurité, les technologies de l'information et les ressources humaines).

Des fonctionnaires du Secrétariat ont participé à la Réunion ministérielle des Etats de la Caraïbe (AEC) tenue à Panama, à la troisième session ordinaire de la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba, à la neuvième session de la Conférence des Etats parties de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction à La Haye, à la quatorzième réunion ministérielle de la Conférence du Mouvement des pays non alignés à Durban (Afrique du Sud), à la troisième session ordinaire du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 à New York, à la trente-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA) à Quito et au trente-cinquième Sommet du Forum des îles du Pacifique à Apia, ainsi qu'à la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-neuvième session. Par ailleurs, le Secrétariat a présenté une communication sur les travaux de la Commission aux membres de la Commission sur la sécurité continentale de l'OEA.

A sa vingt-troisième session, la Commission a approuvé l'accord régissant la coopération avec l'AEC. (On trouvera à la fin du présent rapport la liste des organisations avec lesquelles la Commission a conclu des accords établissant des relations et des liens de coopération). A cette même session, la Commission a approuvé le texte de l'Accord sur le transfert des droits à pension des participants à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et des participants à la Caisse de prévoyance.

Formation, ateliers de travail et autres activités de renforcement des capacités

Le Secrétariat a continué d'œuvrer à l'intensification de la coopération entre Etats signataires, l'objet étant de faciliter les échanges liés aux techniques de vérification et de favoriser la mise en place du régime de vérification dans les délais tout comme l'entrée en vigueur rapide du Traité. On a donc fait une large place à la formation, en s'employant notamment à la coordonner au sein du Secrétariat, aux contacts de divers types avec les Etats pour les inciter à participer davantage aux travaux de la Commission, et à la prestation d'une assistance à ces Etats, selon les besoins.

Dans le cadre de la coordination des activités de formation au sein du Secrétariat, on a mis en place une base de données et l'on s'est penché sur le développement d'un système d'évaluation de ces activités et d'un manuel de formation.

Un atelier de travail régional sur la coopération internationale aux fins du Traité à l'intention des pays d'Afrique du Nord, organisé avec le Gouvernement tunisien, s'est tenu à Tunis du 13 au 15 avril 2004. Cet atelier, auquel ont participé 35 personnes originaires de 6 Etats, a permis de nouveaux

GRAND PROGRAMME 7: ADMINISTRATION, COORDINATION ET APPUI

échanges fructueux entre les Etats de la région et a abouti à des propositions utiles pour y favoriser la réalisation des objectifs du Traité.

Grâce à un important concours du Gouvernement sud-africain, et en coopération avec le Council for Geoscience d'Afrique du Sud, le Secrétariat a organisé un atelier de travail régional sur la coopération internationale aux fins du Traité à l'intention des Etats d'Afrique australe, qui s'est déroulé à Pretoria du 29 novembre au 1er décembre. Ont participé à cet atelier 29 personnes originaires de 12 Etats. Il est à noter qu'un participant non africain, originaire de Finlande, y a présenté une communication.

Le Secrétariat a aidé les autorités azerbaïdjanaises à organiser une réunion de suivi du groupe d'experts sur la mise en place d'un centre régional de coopération aux fins de l'application du Traité dans les pays d'Asie centrale et du Caucase, qui s'est tenue à Bakou les 13 et 14 décembre 2004. Les experts techniques de cette région qui y ont participé se sont accordés à penser, à l'issue d'un débat préliminaire sur la mise en place éventuelle et l'exploitation d'un tel centre, que les discussions devaient se poursuivre au niveau régional.

Le Secrétariat a également apporté son concours à la tenue de deux séminaires nationaux organisés l'un à Paramaribo par les autorités surinamaises, les 30 et 31 mars, et l'autre à Jakarta, par les autorités indonésiennes, les 6 et 7 décembre 2004. L'objectif de ces séminaires était double: d'une part, informer les représentants des autorités compétentes des pays concernés des procédures approfondies à suivre par les Etats signataires pour respecter leurs obligations juridiques et des avantages qui peuvent en résulter, et, de l'autre, aider les gouvernements à établir un plan d'action en vue de la ratification du Traité et de son application au plan national. Chacun de ces séminaires a réuni une soixantaine de participants – fonctionnaires, parlementaires et représentants d'autres autorités – qui ont débattu et élaboré un plan d'action.

Le Secrétariat a mis à la disposition de trois pays africains, d'un pays de la région Asie du Sud-Est, Pacifique et Extrême-Orient, d'un pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un pays d'Europe orientale des postes de travail et des ordinateurs personnels équipés de systèmes d'exploitation et de logiciels pouvant servir aux centres nationaux de données, ainsi que du matériel périphérique. Il a poursuivi ses échanges avec plusieurs autres Etats ayant demandé son aide en vue de la création et de l'exploitation d'un centre national de données.

Contributions volontaires

Le Secrétariat a, grâce à une contribution volontaire que le Gouvernement norvégien a versée en 2003 aux fins de favoriser la coopération internationale en vue de la mise en place du régime de vérification et de l'entrée en vigueur rapide du Traité, organisé des voyages d'information auxquels ont pris part des experts confirmés originaires d'Erythrée, de la République-Unie de Tanzanie et du Soudan. En 2004, la République tchèque a versé une contribution volontaire de 18 000 dollars et les Pays-Bas une autre de 100 000 euros aux fins de la coopération internationale et des activités de sensibilisation.

Le Secrétariat a par ailleurs collaboré avec les autorités japonaises au stage de formation à l'observation sismologique mondiale qui s'est déroulé sous



Participants au séminaire national sur les procédures d'application du Traité tenu à Paramaribo en mars 2004.



Participants à un séminaire national sur les procédures d'application du Traité tenu à Jakarta en décembre 2004.

les auspices du Gouvernement japonais d'octobre à décembre 2004 à Tokyo.

Le stage de formation pratique aux opérations des centres nationaux de données en matière de surveillance des radionucléides que la Finlande organise annuellement à l'intention d'experts des pays en développement s'est déroulé du 15 au 17 mars 2004. Y ont participé six personnes originaires de six pays (Brésil, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Ouganda, Philippines et Viet Nam).

APPLICATIONS CIVILES ET SCIENTIFIQUES DES TECHNIQUES DE VERIFICATION

Des fonctionnaires du Secrétariat ont présenté des communications lors d'une réunion d'experts sur les applications civiles et scientifiques des techniques de vérification qui s'est déroulée à Berlin les 10 et 11 mai. Ont participé à cette réunion, organisée par les autorités allemandes et japonaises, des experts provenant d'Allemagne, d'Autriche, du Canada, de Chine, de France, d'Indonésie, du Japon, du Royaume-Uni, de Suisse et du Viet Nam.

INFORMATION

Le Secrétariat a reçu de nombreuses demandes de renseignements émanant des médias, notamment en deux occasions. En ce qui concerne – l'événement qui se serait produit en République populaire démocratique de Corée le 9 septembre – quelque 70 bureaux de presse ont fait référence à l'Organisation. Pour ce qui est de la seconde – le séisme suivi d'un tsunami qui a frappé l'Asie du Sud-Est le 26 décembre – une cinquantaine de bureaux de presse ont mentionné l'Organisation. Le Secrétariat a accordé, après ces événements, une trentaine d'entrevues à la presse écrite et à des médias électroniques.

En 2004, le Secrétariat a publié 25 communiqués de presse portant sur diverses questions, notamment les ratifications récentes du Traité et les progrès accomplis dans la mise en place du SSI. Il a par ailleurs tenu deux conférences de presse et participé à un point de presse organisé conjointement avec le Service de l'information de l'ONU à l'intention des médias et des organisations non gouvernementales. Enfin, il a pris les dispositions voulues pour que huit journalistes (d'Autriche et d'autres pays) puissent couvrir l'opération dirigée qui s'est déroulée en Slovaquie début octobre en vue de tester les procédures relatives aux inspections sur place (voir également au grand programme 4 la section intitulée "Manuel opérationnel, activités expérimentales méthodologiques, infrastructure et formation").

En 2004, les activités d'information ont concerné essentiellement les régions Afrique et Amérique latine et Caraïbes. Deux livraisons du bulletin *CTBTO Spectrum* ont été publiées à l'issue des vingt-deuxième et vingt-troisième sessions de la Commission; elles ont été affichées sur le site Web ouvert au public, envoyées sur support papier à 1800 destinataires et mises automatiquement à la disposition de 160 abonnés par le Web. Ce sont au total 17 000 exemplaires de matériels d'information qui ont été diffusés auprès des Etats signataires, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et des médias.



CTBTO Spectrum.

GRAND PROGRAMME 7: ADMINISTRATION, COORDINATION ET APPUI



Page d'accueil du site Web de la Commission d'accès public.

Le Secrétariat a conçu et publié en anglais deux brochures intitulées l'une *Frequently Asked Questions About National Data Centres* et l'autre *South-East Asia, the Pacific and the Far East and the CTBT*. Enfin, six livraisons du bulletin d'information *CTBTO News* ont été imprimées et diffusées auprès de toutes les missions permanentes à Vienne.

Le Secrétariat a lancé en avril un concours à l'intention d'étudiants de troisième cycle portant sur le rôle du Traité et l'avis en a été envoyé à quelque 80 établissements universitaires de par le monde. Le nom du gagnant a été rendu public en septembre 2004.

Le site Web de la Commission ouvert au public a été fréquemment mis à jour tout au long de l'année et il s'est enrichi de matériels d'information dans d'autres langues officielles que l'anglais. Le Secrétariat a continué d'utiliser l'emblème de l'Organisation pour des publications nouvelles ou anciennes, telles que la carte des installations du SSI dans le monde et les brochures renfermant le texte du Traité en anglais, en arabe, en chinois et en français.

LIAISON AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Le Secrétariat a maintenu des contacts étroits avec les organisations non gouvernementales dans le but de mieux faire connaître les objectifs du Traité et les travaux de la Commission. Le Secrétaire exécutif a tenu des petits déjeuners de travail avec des représentants d'organisations non gouvernementales à Vienne, Genève et New York au cours desquels il les a informés des activités de la Commission.